



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Pour un partage équitable entre actionnaires et salariés

Le SICTAME pose depuis longtemps la question du partage au sein de l'entreprise¹. En effet, depuis au moins deux décennies les termes du partage ne cessent de se dégrader au détriment des salariés et en faveur des actionnaires et dirigeants. Ce mouvement s'observe au niveau mondial et affecte nombre d'entreprises et nombre de pays.

Le plan de réduction des coûts, lancé par Total début 2014, oublie totalement le coût du capital et celui du dividende, qui est pourtant celui qui a le plus augmenté depuis 2000. En revanche, sa mise en œuvre se traduit par des attaques inédites et incessantes du contrat social et des conditions de travail et de vie des salariés. Il en résulte une accélération de la dégradation des termes du partage entre actionnaires, dirigeants et salariés.

Dans ce contexte, **le SICTAME a proposé des textes et porté le débat au niveau du CCE de l'UES Amont Holding**. Celui-ci a, en effet, la capacité d'adresser des observations aux actionnaires à l'occasion de leur AG ainsi que de présenter des projets de résolution.

Sur la base des textes ainsi proposés, **les représentants élus du personnel du CCE de l'UES Amont Holding Total adressent deux messages aux actionnaires pour :**

- d'une part, souligner la nécessité d'un partage équitable entre les actionnaires, les dirigeants et le personnel. Ce point constitue la deuxième partie des « *Observations du CCE pour l'Assemblée Générale des actionnaires* » ;
- d'autre part, leur proposer, afin d'assurer le devenir de l'entreprise, de recommander au management que le programme d'économies ne se fasse pas au détriment des salariés et que, dans la mesure où le dividende est maintenu, voire accru, il ne se soit pas porté atteinte au contrat social du personnel.

Les observations du CCE pour l'AG des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité par le CCE.

Le projet de résolution pour l'AG a été adopté par une large majorité des élus du CCE.

En revanche le **Conseil de surveillance du FCPE Total Actionariat France a voté contre ce projet de résolution**, avec seulement 5 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions, qui équivalent à des votes contre. Comment cela se fait-il ?

Rappelons que ce Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel et placées dans ce fonds. **Le Conseil est formé de 14 représentants élus par les actionnaires salariés** (4 CFE-CGC, 3 CFDT, 2 AVAS-SICTAME, 2 GISA, 1 CGT, 1 CFTC et 1 FO) **et de 7 représentants désignés par la direction**. Que ces 7 représentants votent dans le même sens que la direction, cela n'a rien de surprenant, mais **que le projet de résolution n'ait été soutenu que par les 2 élus AVAS-SICTAME et 3 autres élus laisse perplexe**. Ceci signifie également que les représentants de certaines listes désavouent leurs représentants en CCE

Vous trouverez [ici](#)² le texte des « **Observations du CCE pour l'Assemblée Générale des actionnaires** ».

Le **projet de résolution du CCE pour l'AG** reprend dans son 'Exposé des motifs', l'essentiel de la deuxième partie des Observations du CCE.

Vous trouverez au verso l'exposé des motifs et le texte du projet de résolution.

¹ Voir par exemple son tract « Le partage ? » du 8/9/2005 : http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/Tract_2005_09_08_lepartage.pdf

² accessible à l'adresse : http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tiny/amont/cloud/Obs_CCE_AG_mixte_2015-05-29.pdf

Pour un partage équitable entre actionnaires et salariés

Exposé des motifs

Dans ses observations à l'attention des actionnaires de Total, les élus du Comité Central d'Entreprise soulignent *la nécessité d'un partage équitable entre les différentes parties prenantes de l'entreprise pour ne pas en obérer le devenir.*

Confronté à une augmentation de ses coûts d'investissements et d'opérations, Total a lancé une opération « Culture Coûts » en mars 2014 afin de maîtriser et réduire ces coûts.

Le PDG, Christophe de Margerie a présenté cette opération lors de l'Assemblée Générale de mai 2014, tout en prenant le soin de préciser : « Total, et je l'espère avec le soutien de nos collègues concurrents, s'est lancé dans un vaste plan d'économies, mais économie ne veut pas dire, parce que je sens déjà quelques soucis venir, de faire tout cela sur le dos de nos salariés. Non, c'est clairement sur une maîtrise de nos investissements. »

En effet, ce qui a le moins augmenté depuis 2000, ce sont les frais de personnel. Au niveau du Groupe, ceux-ci étaient de 6,5 G€ en 2000 et de 7,1 G€ en 2013 ; soit une augmentation moyenne sur la période de 0,7 % par an.

Confronté à une conjoncture dégradée depuis fin 2014, Total fait le choix de revoir à la baisse son programme d'investissements, de ne pas réduire le service du dividende mais de l'augmenter au contraire de 2,5 % au titre de 2014. En revanche les craintes exprimées par Christophe de Margerie se concrétisent car les économies faites sur le dos des salariés ne cessent de se multiplier, mettant à mal le contrat social du personnel et affectant la motivation et le degré d'engagement des salariés.

Ce qui met aujourd'hui la société en difficulté, c'est la combinaison du niveau de dividende désormais fort élevé et que la Direction ne veut surtout pas baisser, avec la très forte hausse de nos investissements et le tarissement de nos actifs mobilisables.

Le service du dividende est passé de 1,6 G€ en 2000 à 5,8 G€, soit une augmentation moyenne de 9,6 % par an sur la période ; contre, comme indiqué ci-avant, de 0,7 % par an en moyenne pour les frais de personnel.

L'association des actionnaires aux résultats de leur entreprise est normale et légitime, mais doit se faire en respectant les autres parties prenantes de l'entreprise, dont les salariés, et sans obérer le devenir de l'entreprise.

Il importe donc que Total revoie sa politique quant aux termes du partage :

- les réductions de coûts doivent porter sur les investissements et les opérations et non sur le personnel ;
- le maintien du dividende, voire son augmentation, ne sont acceptables que si le contrat social du personnel est maintenu, voire amélioré.

Par cette résolution, il est donc proposé aux actionnaires de montrer que pour eux, il n'y a pas d'antinomie entre actionnaires et salariés, et que la motivation et l'engagement de ces derniers est une condition indispensable de l'association et du pacte entre personnel, dirigeants et actionnaires pour faire de Total une entreprise qui gagne et assurer ainsi son devenir !

Texte du projet de résolution :

Afin d'assurer le devenir de l'entreprise TOTAL, l'Assemblée Générale recommande que :

- le programme d'économies vise bien les investissements et les opérations et qu'il ne se fasse pas au détriment des salariés ;
- dans la mesure où le dividende est maintenu, voire accru, il ne soit pas porté atteinte au contrat social du personnel, dont la motivation et l'engagement sont des éléments nécessaires au succès et au devenir de l'entreprise.

Pétition à la Direction Générale pour le maintien de notre contrat social !

Plusieurs centaines de salariés ont déjà signé cette pétition. Aidez-nous à atteindre le millier !

Si vous ne l'avez déjà fait, signez la pétition, sinon faites la connaître autour de vous pour que chacun puisse la signer. Pour signer la pétition, deux possibilités :

- 1) Signer la pétition en ligne : <https://fr.surveymonkey.com/s/PetitionTotal>
- 2) ou Imprimer la pétition ([ici](#))³ ; la signer, puis nous la faire parvenir par l'une des voies indiquées en bas de l'imprimé.

³ accessible à l'adresse : http://www.sictame-unsa-total.org/upload/tiny/amont/cloud/2014-03-Petition_Tableau_DG.pdf